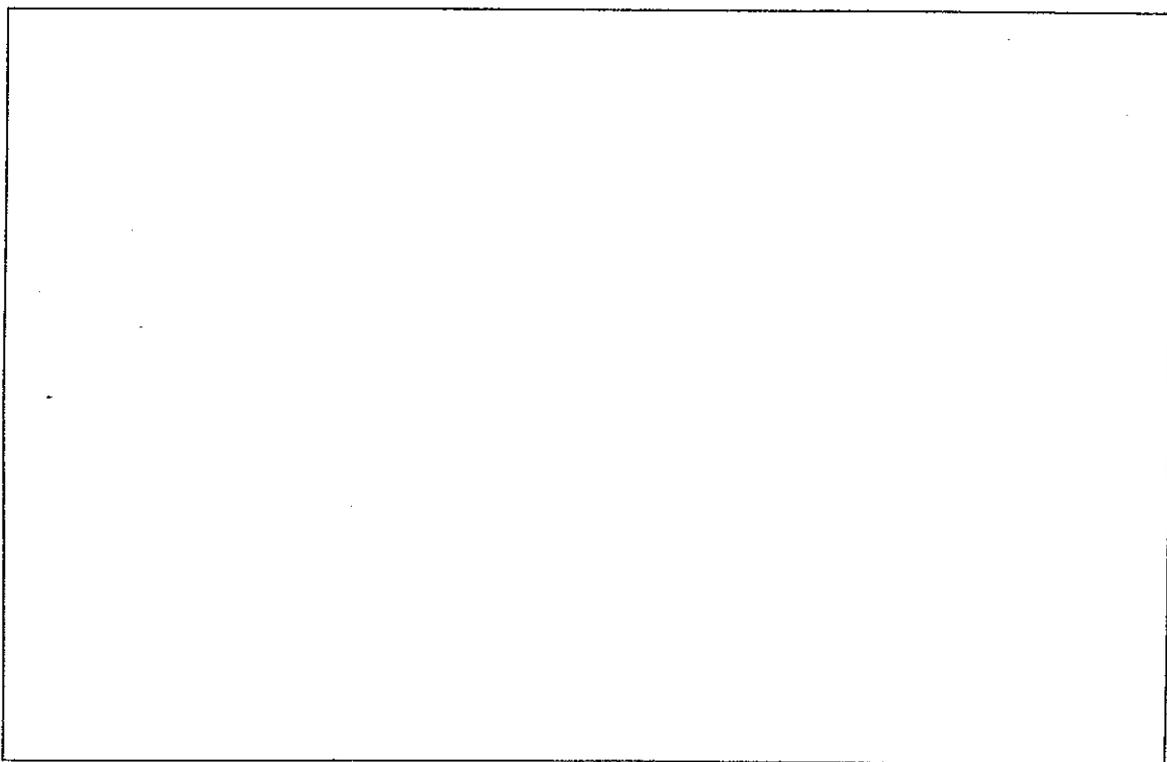


Département de Moselle

# **BLIESBRUCK**

## PLAN LOCAL D'URBANISME



**10**

annexes sanitaires

# SOMMAIRE

<b>RESEAU D'EAU POTABLE .....</b>	<b>1</b>
RESEAU EXISTANT.....	1
RESEAU PROJETE.....	2
Captages.....	2
Réseau de distribution .....	2
<b>PROTECTION INCENDIE.....</b>	<b>3</b>
PROTECTION EXISTANTE.....	3
PROTECTION PROJETEE.....	4
<b>RESEAU D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
RESEAU EXISTANT.....	5
RESEAU PROJETE.....	5
Eaux usées .....	5
Eaux pluviales.....	5
<b>ELIMINATION DES DECHETS.....</b>	<b>6</b>
SITUATION ACTUELLE .....	6
SITUATION FUTURE .....	6

# RESEAU D'EAU POTABLE

## RESEAU EXISTANT

Jusqu'en 1976, l'alimentation en eau potable de la commune était assurée par le captage de 6 sources situées sur le coteau à l'est du village entre 235 m et 255 m d'altitude, et issues des couches grises du Muschelkalk moyen. Du fait de l'origine karstique des eaux, ces sources fournissaient des débits variables, pouvant poser des problèmes de pénurie lors des périodes de sécheresse ; de par leurs qualités physiques (eau dure, carbonatée calcique et magnésienne) et microbiologique (pollutions bactériennes), les eaux de ces sources étaient en outre à la limite de potabilité.

Les assises gréseuses profondes du Trias inférieur constituent en revanche des aquifères intéressants (nappe en charge, qualité généralement bonne) largement exploités dans la région. En 1978, un forage, étanche jusqu'à 183 m, captant l'aquifère du Grès vosgien, a été mis en place. Ce forage, fournissant un débit moyen d'exploitation de 25 m<sup>3</sup>/h (maximum 50 m<sup>3</sup>/h), alimente en eau potable la commune de BLIESBRUCK. Il se situe à l'est du village à 230 mètres d'altitude, à proximité des sources.

De par sa profondeur et la protection naturelle assurée par les couches sus-jacentes imperméables, le Grès vosgien constitue un aquifère de très faible vulnérabilité ; cependant son utilisation pour l'alimentation en eau potable le rend sensible à toute pollution.

L'eau prélevée est stockée dans un réservoir de 400 m<sup>3</sup> construit en 1981 ; elle rejoint ensuite les habitations par gravité.

Il n'y a pas de problème de qualité ni de quantité.

Suite à une enquête géologique réglementaire du BRGM (1978), des périmètres de protection ont été proposés :

- protection immédiate sur un carré de 400 m<sup>2</sup>, propriété communale devant être close,
- protection rapprochée sur un cercle de 100 m de rayon autour du forage,
- protection éloignée sur un cercle de 1 km de rayon.

Seuls étaient réglementés les forages des puits (interdits dans le périmètre rapproché) et l'ouverture ou le remblaiement d'excavations à plus de 40 mètres de profondeur.

Ces périmètres de protection n'ont pas fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique mais ont été transcrits au plan d'occupation des sols de BLIESBRUCK en tant que servitude.

Une remise à jour des périmètres de protection de captages a été réalisée, la déclaration d'utilité publique n'est pas encore effective.

Les trois périmètres (immédiat, rapproché, éloigné) ont été revus. Ils couvrent quelques parcelles pour l'immédiat (parcelles 79 et 137) et le rapproché (parcelles 59, 71, 72 et 80). Le périmètre éloigné prend appuie sur les limites communales sauf au sud où c'est la voie ferrée qui forme la limite.

D'autres périmètres de protection existent, ce sont les périmètres éloignés des forages :

- exploités par la ville de SARREGUEMINES, déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 17 octobre 1996,

- de SARREINSMING (syndicat intercommunal des eaux de SARREINSMING REMELFING) déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 04 février 1999 et du forage de ZETTING déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 05 février 1999.

Ils couvrent le reste du ban communal au sud de la voie ferrée.

## **RESEAU PROJETE**

Toutes les nouvelles habitations seront raccordées au réseau existant.

### **Captages**

Les captages existants seront maintenus pour l'adduction en eau potable.

### **Réseau de distribution**

Il sera prolongé en direction des nouvelles constructions dès qu'elles seront sur le point d'être réalisées.

## PROTECTION INCENDIE

### PROTECTION EXISTANTE

BLIESBRUCK possède une défense incendie composée de 22 points d'eau dont 5 sur HERMESKAPPEL :

- 6 disposent d'un débit satisfaisant ( $> 60 \text{ m}^3/\text{h}$ ),
- 14 sont hors norme mais utilisables (débit  $< 60 \text{ m}^3/\text{h}$ ),
- 2 ne permettent pas de manœuvre du poteau incendie.

**Données octobre 2003**

Implantation	Débit max en $\text{m}^3/\text{h}$	Pression en bar	Observation
61 rue principale	48	6	RAS
Pont SNCF, rue du château	14	4,2	Différentes pièces cassées
16a rue du château	71	4	RAS
29 rue principale	56	5,2	Fuite aux raccords, chaînette cassée
rue principale, rue wirig	120	5,4	RAS
Rue des vergers, rue wirig	81	4	RAS
12 rue des vergers	60	3	RAS
4 rue des vergers	107	3,2	Visibilité incorrecte
7 rue de la gare	100	4,2	Fuite aux raccords ; différentes pièces cassées
16 rue principale			Manœuvre impossible
21 rue Robert Schumann	47	6	RAS
12 rue gallo-romaine	45	6	RAS
Hameau du parc	47	6	Fuite aux raccords ; visibilité incorrecte
2 rue de la montagne			Manoeuvre impossible
13 rue de la montagne	13	5,8	Chaînette cassée
3a rue des jardins	32	4	Manœuvre difficile
10 rue abbé Zoller	45	2	Fuite aux raccords
Rue abbé Zoller	24	3,2	Manœuvre difficile ; chaînette cassée
Lieu dit Hermes-kappel	43	5,8	Chaînette cassée
Rue de la forêt	22	4	RAS
RN62 Hermes-kappel	19	3	Fuite aux raccords
18a rue de la montagne	18	3	RAS
Hermeskappel : mare			RAS

Il y a des possibilités de prise d'eau dans la Blies pour BLIESBRUCK et dans une mare pour HERMESKAPPEL.

## **PROTECTION PROJETEE**

Les poteaux incendie existants seront maintenus en lieu et place. Les travaux de maintenance seront réalisés pour avoir des débits satisfaisants.

Il faudra prévoir plusieurs bâches incendie d'une capacité minimale de 60 m<sup>3</sup> afin d'avoir une desserte incendie satisfaisante dans le tissu urbain.

De nouveaux poteaux seront installés dans les zones constructibles lors de leur ouverture à l'urbanisation.

## **RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

### **RESEAU EXISTANT**

La commune dispose d'un réseau de type unitaire avec des diamètres de canalisations comprises entre 300 et 600 mm. Les eaux usées et pluviales sont rejetées dans la Blies **sans traitement préalable** au niveau de trois points de rejet :

- fossé au lieu-dit "Untere Betschwiese" pour le tronçon de réseau desservant le lotissement au nord du village,
- la Blies en amont du pont pour la partie du village en rive droite,
- la Blies en aval pour le reste du village.

D'après le schéma de vocation piscicole de la Moselle, les rejets de la commune de BLIESBRUCK s'élèvent à 897 équivalents habitants pour les rejets domestiques et à 207 équivalents habitants pour les rejets agricoles.

### **RESEAU PROJETE**

#### **Eaux usées**

Toute construction ou installation devra être assainie par un dispositif conforme à l'arrêté interministériel technique du 6 Mai 1996 relatif à l'assainissement non collectif.

Une étude d'assainissement est en cours afin de définir les problématiques pour ce qui relève de l'assainissement autonome, de l'assainissement collectif, le mode de traitement à mettre en place, les bassins de rétention pour les eaux pluviales, etc.

La collecte et le traitement des effluents seront pris en compte lors de l'ouverture à l'urbanisation des zones 1AU en respect avec la législation applicable.

#### **Eaux pluviales**

Les aménagements doivent garantir et maîtriser l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau public.

En l'absence d'un réseau d'eau pluviale, le constructeur doit réaliser sur son terrain et à sa charge, des dispositifs appropriés et proportionnés permettant l'évacuation des eaux pluviales.

## **ELIMINATION DES DECHETS**

### **SITUATION ACTUELLE**

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine par le syndicat mixte de transport et d'élimination des ordures ménagères. Elles sont acheminées au centre de transfert de SARREGUEMINES puis traitées au Centre d'Enfouissement Technique à TETING SUR NIED.

Il y a un tri sélectif en porte à porte pour le papier et le plastique avec une collecte une fois tous les 15 jours.

Il y a trois conteneurs pour le verre et un pour les piles (à la mairie) à la disposition de la population. Les encombrants sont évacués 2 fois par an.

Des déchetteries existent à SARREGUEMINES et à ROUHLING.

### **SITUATION FUTURE**

La collecte et le traitement ne devraient pas différer de la situation actuelle.